

ABONNEMENT.

Sommaire : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tros mois... 8

En s'abonne :

A SAUMUR. Chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclamés... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiés doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Janvier 1877.

Le triomphe complet de M. Gambetta, dans le choix des membres composant la commission du budget...

Les organes officiels au cabinet Jules Simon ont beau, le premier moment d'humiliation et d'amer désappointement passé...

Le ministère se sent déjà, comme on dit, du plomb dans l'aile ; cette fois, il y voit clair.

Le zèle et l'ardeur pour les affaires sérieuses n'implique pas la compétence de ceux qui les abordent.

En dehors de ces considérations si graves, si sérieuses par elles-mêmes pour une gestion judicieuse des affaires budgétaires du pays...

Nous prévoyons donc déjà de gros et funestes orages amenés par ces complications.

même ne se départiront pas, dans leurs nouvelles fonctions, du principe qu'ils ont déjà essayé l'année dernière de mettre en pratique.

Sur quoi, sur qui pourront alors s'appuyer M. Jules Simon et le cabinet, pour défendre à leur tour les doctrines dont le premier s'était fait le champion au mois de décembre ?

Le conflit tangible, prévu entre les pouvoirs publics, amènera encore des changements dans les personnes et dans les choses.

La France, comme l'indique poétiquement son nom, aime en tout la franchise, même dans le mal.

de calme et de tranquillité, non pas seulement chez les autres peuples, dont les querelles armées ou les agitations peuvent l'atteindre dans une certaine mesure, mais surtout chez elle.

Rien aujourd'hui ne nous fait prévoir qu'elle obtienne ces biens si précieux, et c'est pour ce motif qu'indépendamment de leurs répugnances personnelles, tant justifiées, en assistant au récent triomphe de M. Gambetta...

Chronique générale.

Le mouvement administratif dont il a été tant parlé depuis quelque temps paraîtra très-probablement à l'Officiel le 6 février.

Il comprendra décidément une vingtaine de révocations dans le personnel sous-préfectoral et un nombre double environ de déplacements.

LA DISSOLUTION !

M. Gambetta, redevenu président de la commission du budget, va mettre à exécution un plan qu'il a préparé de longue date et qui avait échoué dans la dernière discussion du budget.

Le chef des gauches croyait, il y a six mois, que le moment était venu de déclarer la guerre au Sénat et de provoquer au besoin une dissolution de la Chambre.

C'est dans ce but que M. Gambetta a prononcé au mois de décembre un remarquable discours. Battu par M. Jules Simon, qui reconnut les droits du Sénat d'amender le budget voté par la Chambre, M. Gambetta

ne songe aujourd'hui qu'à prendre sa revanche. Le budget de 1878 sera rapidement discuté ; en premier lieu, le président de la commission remettra sur le tapis son fameux projet sur les réformes financières.

Si le ministère combat ce projet fiscal, M. Gambetta ne se croira plus tenu à aucun ménagement ; il obtiendra de la majorité de la commission la suppression de crédits que le Sénat voudra rétablir, et alors recommencera, au gré de M. Gambetta, la lutte entre la Chambre des députés et le Sénat.

De part et d'autre on résistera, et alors le jour de la dissolution sera arrivé, de sorte que les élections générales pourraient avoir lieu en septembre ou octobre.

Mais les gauches, avant de rendre par leur résistance cette éventualité inévitable, voudront se débarrasser de M. Jules Simon. En effet, par son esprit simple et modéré, par son habileté, M. le ministre de l'intérieur, qui ne demande d'ailleurs qu'à présider aux élections générales, agirait de telle façon que les candidats radicaux seraient battus au profit des candidats du centre gauche et de la gauche modérée.

A tort ou à raison, M. Gambetta pense qu'un ministère réactionnaire serait plus favorable aux intérêts des radicaux qu'un ministère Simon ; le pays s'empresserait, dit-il, de nommer des républicains avancés comme sous M. Buffet, en haine d'un nouveau ministère de Broglie.

Il faut donc considérer comme certain que le président de la commission du budget maintiendra énergiquement ce qu'il a appelé « son droit », c'est-à-dire qu'il ne reculera point devant la nouvelle menace d'une dissolution pour faire triompher son système financier. (Correspondance universelle.)

Le Gaulois publie la lettre suivante, qui a été adressée à M. Edmond Tarbé, directeur de ce journal, par un de ses amis :

« Mon cher ami,

» Votre excellent collaborateur M. Jules Billault, dont j'apprécie plus que personne

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES PIRATES DE CILICIE.

(AN DE ROMÉ 673.)

(Suite.)

En parlant ainsi, il laissa tomber sur le repositorium quelques gouttes de Chio, vida la coupe, puis ordonna d'apporter les dés qui devaient décider de la royauté du festin.

Isidore les fit rouler le premier ; mais le hasard semblait le poursuivre ; il amena le coup du chien ; les autres convives amenèrent tour à tour ceux du char, d'Hercule ou du vautour. César seul obtint le coup de Vénus.

— Éricine ne pouvait faire moins pour son petit-fils ! dit le père de Plaucia d'un ton de flatterie.

— Résigne-toi alors à m'accepter aujourd'hui pour maître, répliqua gaiement le jeune patricien ; et, comme première preuve de soumission, Sextilius, vida la coupe autant de fois que, pour un stips prêt, tu l'es fait rendre de sesterces.

— Bieux immortels ! exiges-tu donc qu'il meure ? s'écria plaisamment Lélius.

— Hélas ! dit Sextilius en soupirant, la jeunesse est sans pitié pour les malheureux qui la secourent de leurs biens.

— Entends-tu ceci ? s'écria Florus ; le loup se plaint de la cruauté de la brebis qu'il dévore !

— Le préteur a raison, répondit César ; ses pareils sont nos bienfaiteurs. Mon premier hommage est pour les grands dieux ; mais le second appartient aux fénérateurs (usuriers).

— Julius peut rire de la misère des autres, fit observer le père de Plaucia ; lui dont la fortune est telle, qu'au dire du peuple, il n'a jamais pu la calculer.

— Le peuple se trompe, Sextilius, répliqua le jeune homme ; j'ai fait ce calcul, et je puis te le communiquer, à quelques stips près. Je ne possède au juste que quatre cent quinze talents...

— Quatre cent quinze talents !... répéta le préteur.

— ...De dettes ! acheva César. Sextilius le regarda avec une stupéfaction épouvantée.

— Mais je suis encore jeune, continua Julius, et j'espère bien doubler ma somme ; ma réussite est à ce prix.

— Parles-tu sérieusement ? demanda Sextilius.

— Ne sais-tu donc pas, reprit César, que, pour arriver aux hautes dignités, il faut agrandir le cercle de ses clients, trouver des soutiens dans la

noblesse et dans le peuple ? Quoi de meilleur pour cela que les dettes ? L'argent que j'emprunte aux sénateurs me gagne l'amitié des plébéiens, et je m'assure un double suffrage, car ceux-ci me poussent par reconnaissance pour mes dons, ceux-là par crainte pour leurs créances. Tu vois que je fais l'usure comme toi, digne Sextilius, mais avec plus de hardiesse et de grandeur. La tienné ne peut te rendre maître que de quelques îles (groupes de maisons) au champs de Mars, ou de quelques domaines en Campanie ; tandis que la mienne peut m'acquérir des royaumes.

— A la bonne heure, dit le vieillard ; mais César a-t-il oublié que c'est à Rome qu'on les distribue ? S'il veut profiter de la bonne volonté du peuple et des sénateurs, que ne fait-il sa paix avec Sylla, et que ne cherche-t-il à acquérir près de lui la seconde place ?

Le jeune Romain ne répondit rien ; mais s'adressant au Carthaginois qui avait jusqu'alors tout écouté en silence :

— Isidore se rappelle sans doute le vieux pirate égyptien qu'il me montra l'autre jour près du môle de Coracésium ? dit-il.

— Je me le rappelle, répondit le prisonnier.

— Son navire n'était qu'une grande barque d'osier, enduite de limon et de poix, reprit César ; des nattes de papyrus lui servaient de voile, et son équipage ne comptait que quelques matelots.

— Oui, dit le Carthaginois, mais il leur commandait en roi.

— Tu l'as dit, Isidore, s'écria vivement Julius ; et seulement, à cause de cela, j'aimerais mieux être le vieux pirate égyptien, maître absolu sur son navire, que le jeune consul soumis à l'autorité de Sylla.

Tous les convives se regardèrent avec étonnement ; Isidore seul parut comprendre.

— Ah ! tu sens donc aussi que rester le second, c'est faire l'office d'une ombre, s'écria-t-il ; l'ombre ne marche pas elle-même ; elle flotte derrière ou devant, toujours forcée de suivre. Eh bien ! comme toi, César, j'ai voulu n'avoir de maître que ma volonté ! Ta race commandait à la terre ; je me suis réfugié sur les flots.

— Et tu espérais y fonder une nouvelle Carthage ? demanda Julius en faisant remplir la coupe du pirate.

Celui-ci la vida d'un seul trait ; puis, échauffé par la liqueur de Lesbos, il s'écria :

— Elle est fondée, César !

— Quoi ! ce nid de fugitifs et de bandits, objecta le Romain avec mépris ; prends-tu donc une ligue de rapine pour une république ?

— Et toi, as-tu oublié d'où Rome est sortie ? reprit vivement le pirate. Ne vois-tu pas qu'en ouvrant un champ d'asile contre votre tyrannie, nous appelons à nous tous les audacieux et tous les dé-

l'esprit si vif et si parisien, a écrit hier, en parlant des princes d'Orléans, une phrase qu'explique seulement la rapidité avec laquelle se rédigent les articles de journaux.

Il dit, dans cette phrase, que les princes préfèrent l'odeur des paperasses à celle de la poudre.

Vous savez, mon cher ami, que si quelqu'un a le droit de se dire plus bonapartiste que vous, c'est moi. Aussi ne vous effrayez-vous pas si je viens vous prier de me laisser regretter que cette accusation ait paru dans votre journal.

Combattons les princes, rien de mieux. C'est dans notre rôle. Mais ne les calomniez pas. Laissons aux journaux radicaux le monopole des injures et usons, sinon de courtoisie, tout au moins de vérité.

Eh bien, en ce qui touche les princes d'Orléans, il est inexact de dire qu'ils n'aiment pas l'odeur de la poudre. Leur carrière militaire est trop connue pour que j'aie à vous la rappeler. Il est impossible, n'est-il pas vrai, de séparer le nom du duc d'Orléans du combat des Portes-de-Fer et de plusieurs expéditions d'Afrique restées célèbres, — le nom du duc de Nemours de la prise de Constantine, où il commandait une division, — le nom du prince de Joinville de la prise de vive force du port de Tanger et de Saint-Jean d'Ulloa, — le nom du duc d'Aumale, enfin, de la prise de la smala d'Abd-el-Kader ?

A une époque beaucoup plus récente, et dont le souvenir est malheureusement trop présent à la pensée de chacun de nous, nous ne saurions oublier que les princes, à la nouvelle des premiers désastres, en 1870, ont demandé à combattre, à quelque titre que ce fût, dans les rangs de l'armée française, et nous ajouterons en passant que, si l'autorisation ne leur en fut pas accordée, cela ne fut pas du fait de l'impératrice régente. Nous ne pouvons oublier la part prise par Robert le Fort dans les combats de la Loire.

Je vous avoue, mon cher ami, que je suis très-contrarié d'avoir à vous demander de rappeler tout cela ; mais à qui la faute ? A nous, qui dépassons quelquefois la mesure, et que notre loyauté condamne à des rectifications volontaires. Ne nous en prenons donc qu'à nous-mêmes et faisons notre mea culpa.

D'ailleurs — n'est-ce pas ici l'occasion ou jamais d'aborder cette question ? — en dehors de tout devoir de loyauté qui est actuellement rempli, permettez-moi de vous demander si les partisans des différents régimes monarchiques ont raison de se déchirer entre eux comme ils ne cessent de le faire. Je ne le crois pas.

Avant d'être bonapartistes, légitimistes, orléanistes, il y a un parti auquel il faut que nous appartenions tous, et qui a pour drapeau la défense de tous les grands intérêts sociaux : religion, propriété, famille, armée, clergé, magistrature, etc., etc.

Sur ce terrain-là, il me semble qu'avant de s'entre-dévoiler il y aurait peut-être une sorte d'entente à établir. Quand la maison brûle, on se met à la chaîne à côté les uns

des autres, sans se demander à quelle opinion on appartient.

La première sous-commission du budget, chargée d'examiner le budget du ministre des finances, s'est occupée de l'institution des trésoriers-payeurs généraux. Elle a paru disposée à soutenir le projet de M. Marcel Barthe, qui a pour objet de remplacer les trésoriers-payeurs par d'autres fonctionnaires des finances qui auraient une importance moindre et, partant, des appointements beaucoup moins élevés. Plusieurs députés de l'Union républicaine demanderont, par un amendement, que les trésoriers-payeurs généraux soient remplacés par les succursales de la Banque de France.

Une grande soirée officielle sera donnée très-prochainement au ministère de la guerre.

Tous les officiers généraux ayant un commandement actif dans l'armée de Paris ainsi que les chefs de corps faisant partie de cette armée y sont invités.

Tous les membres du corps diplomatique recevront une invitation personnelle.

La magistrature partage avec le clergé et l'armée l'insigne honneur de déplaire à la démocratie. Si le magistrat et le soldat ne sont pas en butte à des attaques aussi violentes que le prêtre, ils n'en sont pas moins un obstacle dont on voudrait se débarrasser à tout prix. Nous lisons dans le *Bien public* :

« On annonce qu'une interpellation sur l'attitude de la magistrature sera prochainement déposée par la gauche de la Chambre des députés. »

Des faits récents ont montré une lutte engagée entre une nombreuse fraction de la magistrature et les institutions républicaines et ceux qui les représentent.

Il est évident qu'un pareil état de choses ne peut durer.

Voilà donc le corps judiciaire tout entier déclaré suspect ! Heureusement pour le juge et pour la société, personne aujourd'hui n'a peur des menaces de la démagogie et tout le monde se moque de ses colères.

M. Emile de Girardin, qui a démolé tant d'idées dans sa vie, s'en prend aujourd'hui aux monuments historiques. Il demande que les ruines des Tuileries soient rasées et que le jardin soit livré à la libre circulation des voitures. « Cette œuvre, dit-il, qui date de Louis XIV, a fait son temps. » Il devrait ajouter que les traditions du grand siècle sont perdues. Nous ne sommes bons maintenant qu'à achever l'œuvre que le pétrole a si bien commencée.

César ! Mais tandis que nous attaquerons Rome par mer, le roi de Pont l'attaquera en Asie. Relevé de ses défaites, il a rassemblé de nouvelles armées ; les ambassadeurs vont de royaume en royaume, semant la haine du nom romain ; nous les avons vus, il y a quelques jours, à Coracésium, et j'allais porter moi-même à Mithridate la réponse des Ciliciens.

Julius garda le silence : les menaçantes révélations du Cathaginois l'avaient évidemment ému ; il resta immobile et pensif, tandis que les esclaves, pour réveiller la gaieté, répandaient sur les convives une rosée d'eau de verveine.

Enorgueilli de l'effet qu'il venait de produire, Isidore reprit l'aveu de ses projets et de ses espérances.

Mithridate, en se relevant, pouvait forcer Sylla à quitter Rome, et son absence, jointe à la famine, devait réveiller toutes les tempêtes du Forum.

A la guerre du dehors allait se joindre bientôt la guerre du dedans ; aux défaites du Pont les victoires de l'Italie !

La lice s'ouvrait pour les violents, les corrupteurs et les ambitieux.

Rome allait ressembler à une galère battue par l'orage, où les droits du pilote sont méconnus, et où chaque matelot peut réclamer le commandement.

(La fin au prochain numéro.)

On lit dans les *Droits de l'Homme*, journal républicain radical :

« Si j'étais maire du plus infime des villages de France, je ne voudrais même pas d'un vidangeur bonapartiste pour vider la fosse républicaine de la mairie. »

Voilà de la fierté... républicaine singulièrement placée.

INAUGURATION DU MONUMENT D'AUBER.

La cérémonie de l'inauguration du monument d'Auber au Père-Lachaise a eu lieu lundi à 3 heures.

La musique de la garde républicaine a d'abord fait entendre un morceau.

Un chœur a été ensuite chanté par les élèves du Conservatoire, et l'on a procédé à la bénédiction du monument.

Des discours ont été prononcés par M. le marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, au nom du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; MM. François, président de l'académie des Beaux-Arts, et Bertauld, sénateur, maire de Caen.

MM. Ambroise Thomas, président de la commission ; Maquet, au nom de la société des auteurs et compositeurs dramatiques ; le baron Taylor, au nom de l'association des artistes musiciens, ont fait entendre leurs paroles autorisées.

MM. Halanzier et Carvalho, directeurs de l'Opéra et de l'Opéra-comique, ont également prononcé quelques mots sur la tombe de l'illustre défunt.

Nous avons enfin à signaler une touchante manifestation. Les élèves du Conservatoire ont déposé à leur tour sur la tombe une immense couronne d'immortelles, produit d'une collecte ouverte parmi eux. M. Vaucorbeil, au nom de la société des compositeurs de musique, a offert une couronne d'or.

Dans son allocution, M. Ambroise Thomas a ainsi caractérisé le talent du maître :

« Pleine justice lui sera rendue dans l'avenir ; beaucoup de ses ouvrages resteront parmi les plus beaux modèles du genre de l'opéra-comique, et contribueront à soutenir la gloire de notre musique nationale. »

C'est surtout par l'esprit, par l'élégance, par le mouvement et la vie, par le style et le goût, enfin par une merveilleuse abondance d'idées, que se distingue notre maître français.

La cérémonie a été terminée par un morceau joué par la musique de la garde républicaine.

Etranger.

QUESTION D'ORIENT.

Bucharest, 29 janvier.

Il est inexact que le prince Nikita ait refusé de conclure la paix.

Il a au contraire accepté les pourparlers à la triple condition d'avoir :

- 1° Deux ports sur l'Adriatique ;
- 2° Rectification des frontières ;
- 3° Paiement de tous les frais de la guerre.

Vienne, 30 janvier.

Cédant aux instances de l'Autriche et de l'Allemagne, la Russie a autorisé la Serbie à traiter directement la paix avec la Turquie.

Dans une entrevue préliminaire entre Aleco-Pacha et l'agent serbe, ce dernier a déclaré que le prince Milan acceptait d'entrer immédiatement en négociations, mais sous réserve d'approbation de la Schuptschina qui l'avait autorisé à faire la guerre.

Londres, 29 janvier.

Le *Times* propose le colonel Gordon pour le poste de gouverneur général de la Bulgarie.

Le docteur Fsandwich, dans un grand discours qu'il a prononcé hier à Bloomsbury, a dénoncé à la vindicte publique plusieurs cas inédits d'atrocités commis en Bosnie par les Turcs.

Il a terminé son récit qui a vivement impressionné l'auditoire en demandant l'expulsion des Turcs de l'Europe.

ALLEMAGNE.

Le correspondant prussien de la *Gazette militaire*, de Berne, lui écrit qu'au ministère de la guerre, à Berlin, on s'occupe sérieusement de trouver une nouvelle ressource militaire.

« Dans les opérations de recrutement écrit-il, il y a toujours un certain nombre de jeunes gens qui ne sont pas appelés sous les drapeaux, soit parce que le nombre réglementaire des recrues est complet, soit parce qu'ils sont dispensés du service militaire à cause de la position de leurs familles, ou à cause de légers défauts corporels ; ils forment la réserve de première classe. Ceux dont les défauts physiques sont plus accentués sont classés dans la deuxième classe. »

Ces deux réserves ne sont appelés qu'en temps de guerre, et la deuxième réserve n'est jamais employée en campagne. Un dernier groupe est formé avec ceux dont les infirmités physiques sont telles qu'ils sont incapables de tout service militaire. En faisant abstraction de ce dernier groupe, on trouve que, dans la vie civile, les réservistes de première et de deuxième classe ne se distinguent en rien entre eux, ni même de ceux qui sont soldats.

Un réserviste de deuxième classe peut exercer n'importe quel métier ou profession aussi bien qu'un réserviste de première classe ou que le soldat qui a fait son congé. Et pourtant la loi de l'obligation du service militaire pèse d'une façon très-différente sur ces diverses catégories. La proportion des réservistes aux soldats est de 4 à 1 ; il s'ensuit que sur cinq jeunes gens complètement ou conditionnellement aptes au service militaire, un seul est appelé sous les drapeaux.

L'effectif légal de l'armée allemande, en temps de paix, se montant à 404,659 hommes, le chiffre de ceux qui paieraient un impôt militaire s'élèverait à un million et demi chaque année. Il atteindrait peut-être même trois millions et au-dessus. En admettant que chacun d'eux paie en moyenne 25 francs par an, on obtiendrait ainsi 37,500,000 fr., somme qu'aucun ministère des finances ou de la guerre ne dédaignerait et qui, dans la pratique, pourra monter au double ou au triple.

Ce projet aurait, aux yeux du gouvernement prussien, l'avantage de fournir un impôt qui, sans doute, rentrerait directement dans les caisses du ministre de la guerre, sans contrôle des Chambres représentatives.

Tribunaux.

Une grande dame russe du nom de Korevitchinsky, jouissant, paraît-il, d'environ 30,000 francs de revenus, a comparu devant la 9^e chambre correctionnelle, à Paris, sous la prévention de vol. A côté d'elle, était assise sa fille Nadine, âgée de 10 ans, inculpée du même délit.

Il paraît résulter des débats que la prévenue a dérobé, de complicité avec sa fille, dans un magasin de bijouteries, divers objets, et notamment un flacon d'or, et que, dans la chambre de l'hôtel où elle habitait, des perquisitions opérées ont amené la découverte de nombreux objets, provenant selon toute vraisemblance de divers larcins.

La dame Korevitchinsky nie énergiquement les vols dont on l'accuse, disant qu'en effet sa fille a pu dérober divers objets, mais qu'elle l'ignorait absolument et qu'elle ne se doutait nullement de la présence dans sa chambre des objets volés.

D'excellents renseignements sont apportés à l'audience par divers témoins.

Le mari, membre du conseil supérieur des paysans en Russie, est venu des fins fonds de la Sibirie et n'a pas fait moins de 4,000 lieues pour venir appuyer sa femme.

Le médecin de la prévenue s'est également déplacé de Saint-Petersbourg pour venir déposer à l'audience ; son témoignage contient des détails intéressants sur l'état pathologique de l'enfant, détails qui donneraient à penser qu'elle est sous l'influence de la monomanie du vol.

Malgré l'habile défense de M. Lachaud, le tribunal a condamné la prévenue à 3 mois de prison.

La petite fille a été acquittée comme ayant agi sans discernement. Le tribunal ordonne qu'elle sera rendue à son père qui la réclame.

La dame Korevitchinsky, qui n'a cessé de verser d'abondantes larmes, éclate en sanglots et paraît près de suffoquer.

La jeune Nadine s'écrie qu'elle n'ira pas avec son père et qu'elle veut rester avec sa maman.

On les emmène et on entend encore pendant quelques instants, dans les corridors, leurs cris et leurs sanglots.

Le tribunal de Blois vient de rendre un jugement intéressant pour les propriétaires de chiens. Un châtelain des environs possédait un magnifique lévrier très-doux, et avait un magnifique chat. Cet animal, fatigué quel il tenait beaucoup, s'en alla sans doute de la vie de château, s'en alla chercher fortune dans une ferme voisine. Un des garçons de la ferme, qui connaissait le chien et savait aussi à qui il appartenait, le chassa et le tua raide. Traduit en simple police, ce domestique a été condamné à l'amende. Mais le propriétaire du chien ne se contenta pas de cette peine et voulut atteindre fermier et valet.

Ces deux honorables citoyens furent en conséquence assignés par lui devant le tribunal, qui a condamné le garçon de ferme à 450 francs de dommages-intérêts et aux dépens, et a déclaré le fermier responsable en lui faisant application de l'article 4384 du Code civil.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONCOURS HIPPIQUE DE L'OUEST.

On lit dans la France chevaline :

Le Concours de l'Ouest, à Nantes, va bientôt s'ouvrir. Les engagements de chevaux seront reçus les 23 et 24 février 1877, à la préfecture, et les portes de l'exposition ouvriront le 3 mars pour être closes le 11, à 6 heures du soir.

Quinze départements font partie de ce Concours. Ce sont : les Côtes-du-Nord, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, la Loire-Inférieure, le Loiret, le Maine-et-Loire, la Mayenne, le Morbihan, la Sarthe, les Deux-Sèvres, la Vendée et la Vienne.

L'arrivée des chevaux doit avoir lieu le 3 mars avant midi. Cette journée sera gratuite de 1 heure à 6 heures.

145 prix seront distribués, ainsi qu'une somme de 33,060 fr. 50 c.

On lit dans l'Intérêt public, de Cholet :

Un des jours de la semaine dernière, entre quatre et cinq heures du soir, la nommée Mélanie Fonteneau, âgée de 21 ans, dévotieuse, demeurant au Longeron, traversait, en compagnie de sa sœur Augustine et de Marie Roberte, la Sèvre-Nantaise, sur une passerelle établie près du moulin Guérin, lorsqu'arrivé au milieu, la jeune fille fit un faux pas et tomba dans la rivière.

Attiré par les cris des deux compagnes de Mélanie, le nommé Gry, Jean-Baptiste, qui péchait à peu de distance, s'est immédiatement jeté à l'eau pour porter secours à la jeune fille, qui était entraînée par le courant à 200 mètres de la passerelle; sa tête était couverte par ses jupons, on la voyait déjà entre deux eaux et allait disparaître, quand le courageux Gry a pu la saisir et la ramener sur le rivage.

Elle ne donnait plus aucun signe de vie et paraissait entièrement asphyxiée. Mais la dame Guérin, aidée de plusieurs personnes, parvint à l'aide de frictions bien dirigées à rappeler à la vie la jeune fille, qui fut ensuite transportée chez le sieur Guérin. Le lendemain, elle s'est trouvée assez bien pour faire, à pied, les trois kilomètres qui la séparaient de son domicile.

Son sauveur, le nommé Gry, n'a que 49 ans; l'acte de courage qu'il vient d'accomplir en se jetant à la nage, malgré la violence du courant et la hauteur de l'eau, ajoutera encore à l'estime dont il jouit dans son pays; mais nous espérons que son dévouement ne restera pas sans récompense.

Angers. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure, un ouvrier dont nous ne connaissons pas le nom, mais qui paraît-il habitait les Plaines, s'est jeté du pont du Centre dans la Maine.

On sait que la rivière est très-profonde en cet endroit : son cadavre n'a encore pu être retrouvé.

On ignore les motifs qui ont poussé ce malheureux au suicide.

Il serait, dit-on, parti de chez lui avec l'argent nécessaire pour payer son loyer, et loin de le faire il serait au contraire allé pré-

venir son propriétaire, après minuit, qu'il ne le paierait pas.

Cette heure indue fait supposer qu'il n'avait pas été sans goûter au jus de la treille et que probablement une brèche assez forte avait été faite au prix du loyer.

De là peut-être son désespoir et sa résolution d'en finir avec la vie. (Patriote.)

Tours. — Vendredi dernier, dans l'après-midi, un cavalier, appartenant au 3^e dragons, plantait des piquets sur la piste du manège. Son cheval s'étant cabré, il fut désarçonné et tomba malheureusement sur un piquet qui lui pénétra dans le bas-ventre. Il eut, nous assure-t-on, le courage de remonter à cheval pour regagner son quartier. Sa blessure était mortelle, car, après douze heures d'horribles souffrances, il est mort samedi à 5 heures du matin.

Toujours des suicides !

Dimanche dernier, la nommée Marie Teissier, veuve Hivert, demeurant à la Haye-Descartes (Indre-et-Loire), a mis fin à ses jours en se jetant dans la Creuse. Le corps a été retrouvé le jour même à une petite distance du pont. Les motifs déterminants de cet acte de désespoir ne sont point connus.

Un jeune homme de 23 ans, dont les parents habitent la Cueille, s'est tué vendredi matin en se tirant un coup de fusil dans la tête, à Martigny, commune de Dissais (Vienne), où il était employé comme domestique dans une ferme.

Il avait attaché sa cravate à chacune des gâchettes du fusil pour pouvoir faire partir l'arme plus facilement avec le pied, et avait appuyé le canon sur son front. La mort a dû être instantanée; des débris de cervelle avaient été projetés dans toutes les parties de l'appartement, et son cadavre offrait le plus affreux spectacle quand on accourut au bruit de la détonation.

Niort. — Un concours d'animaux gras et un grand marché d'animaux de boucherie auront lieu dimanche prochain, 4 février, à Niort (Deux-Sèvres).

Ce concours, établi par la Société d'agriculture au moyen de ses ressources et des subventions de l'Etat et de la ville de Niort, est ouvert aux animaux de toute la France.

A-t-on le droit de payer une dette assez forte en monnaie de billon? Le tribunal de commerce de Marseille a tranché la question négativement. Un créancier n'a pas voulu recevoir de son débiteur une somme de 446 francs que ce dernier voulait payer en monnaie de billon. Le tribunal a donné raison au créancier, et il a forcé le débiteur à payer en monnaie ordinaire, or, argent, billets de banque, les sous ne pouvant servir que comme appoint.

BRULAGE DES PORCS.

Nous avons raconté, d'après l'Indépendant d'Indre-et-Loire, une expérience de brûlage des porcs par le gaz qui a eu lieu à Tours il y a quinze jours.

A ce sujet, l'Estafette donne dans les lignes suivantes le sentiment de la chambre syndicale de la charcuterie parisienne :

« L'administration municipale, dit ce journal, vient d'être saisie d'une demande relative à l'installation, à l'abattoir général de la Villette, d'un système très-ingénieux de brûlage des porcs par le gaz. Cette opération, dont le mode d'exécution exerce une grande influence sur la qualité de la viande, a été faite jusqu'à ce jour à l'aide de la paille, procédé primitif, aussi coûteux d'ailleurs qu'insuffisant.

« Les expériences qui viennent d'être faites ont donné des résultats tels, que la chambre syndicale de la charcuterie a vivement appuyé la demande de l'inventeur. Dès que le nouveau système sera appliqué, et ce sera bientôt, le commerce de la charcuterie se fait fort de livrer à la consommation des jambons qui auront le même goût que les produits venant d'York.

« Nous prenons acte des promesses de MM. les charcutiers. »

Ce compte rendu date de la fin de décembre; depuis, les démarches de l'inventeur M. Thierry ont obtenu un succès qui est à la veille d'être complet.

Quant à ce qui concerne notre ville, dit l'Indépendant d'Indre-et-Loire, nous recevons de

source certaine les renseignements suivants.

Les charcutiers de Tours doivent, en ce moment, délibérer sur les propositions de M. Thierry qui seraient vraiment acceptables. Nous avons l'espoir que dans quelques jours nous saurons à quoi nous en tenir sur l'installation du nouvel appareil.

Les avantages de ce système sont très-importants. Le brûlage au moyen du gaz en remplacement de la paille procure une économie de combustible de 80 0/0 environ, puisque au prix moyen de 0,30 c., prix du gaz à l'abattoir de Tours, on consomme un demi mètre par porc, soit 0,15 c. contre 0,60 c. de paille au minimum.

Ajoutons que le travail est beaucoup plus régulier et infiniment plus propre.

Mais c'est surtout dans la main-d'œuvre que se réalise la plus grande économie.

En effet, l'abattage du porc terminé, l'animal est pendu par les jambes et brûlé aussitôt. Pas de transport ni de manutention inutile; le tout se fait dans le même local, ce qui ne peut avoir lieu avec la paille, puisqu'il y a à prévenir les causes d'incendie.

Comme le porc frais tué est aussitôt pendu, la chair ne prend aucun pli; elle se tend en raison directe de son poids et, sous l'action du gaz, elle se maintient parfaitement, sans déchirure aucune, ce qui est très-appreciable au point de vue de la qualité de la viande et de la conservation des jambons.

La flamme porte partout où elle doit le plus se faire sentir, dans toutes les parties concaves ou contournées, les oreilles, la tête, les pattes, etc., et elle a cet avantage incontestable sur la paille : c'est que, dirigée à la main, elle est pour ainsi dire *consentante*!

Bref, les porcs seront si proprement traités qu'ils feront envie même aux enfants d'Israël.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 30 décembre au 26 janvier.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.							
BOUCHERS										
MM.										
1	Blémont (1).	4	28	6	18	17	68	9		
2	Tessier.	8	2	2	641	22	42			
3	Bertran.	1	2	1	2					
4	Goblet.				1	1	13			
5	V ^e Renard.	1	7	3	19	23	96			
6	Boutin.	4	3	3	843	31	42			
7	Loigle.	1	5	1	14	10	19			
8	Prouteau.	1	2	1	1011	22	18			
9	Chalot.	7	14	1	2151	70	60	3		
10	Patlu.	9	1	5	438	11	66			
11	Groleau.		6		14	2	22			
—										
CHARCUTIERS.										
MM.										
1	Dutoir.					13	12			
2	Bandoir-R.					13	21			
3	Brunet.					2	10			
4	Vilgrain.					3	11			
5	Sanson.					3	9			
6	Sève.					6	6			
7	Moreau.					10	19			
8	Cornilleau.					4	5			
9	Rousse.					8	8			
10	Copit.					1	13			
11	Goblet.					1	3			

(1) Une vache saisie et reconnue malsaine, conduite à l'usine.

Faits divers.

Le journal les Droits de l'Homme publie les noms des déportés qui ont péri au mois de mars dernier, en cherchant à s'évader de la Nouvelle-Calédonie. Ce sont : Rastoul, Sauvè, Savy, Demoulin, Gasnier, Berger, Chabrouy, Roussel, Saurel, Ledru, Leblanc, Masson, Duchesse, Galut, Guignes, Adam, Barthélemy, Palma, Gilbert Edat.

Une statue va être élevée, à Issoudun, à Nicolas Leblanc, un chimiste qui fit faire un grand pas à l'industrie en inventant la soude artificielle. Sa découverte rapporta à la France des centaines de millions.

Nicolas Leblanc naquit à Issoudun en 1743.

Il vient de mourir à Loupiac de Cadillac (Gironde) un ancien soldat de l'Empire.

Derrière le cercueil marchaient cinquante fils, petits-fils et arrière-petits-fils du défunt.

Le *Republicain de Tarn-et-Garonne* donne le résultat d'un pari engagé entre plusieurs vélocipédistes et M. B..., de Castel-Sarrasin.

M. B..., parti de Castel-Sarrasin à 2 heures, est arrivé à Montauban à 2 heures 44 minutes 20 secondes; le temps accordé pour faire le trajet était de 50 minutes. M. B... a donc parcouru 20 kilomètres à raison de 2 minutes 44 secondes par kilomètre. Il a gagné son pari.

Un public très-nombreux a acclamé M. B... à son arrivée à la place de la Laque.

Dans une ville voisine on procédait il y a quelque temps aux opérations du recensement :

Un des recenseurs se présente chez un commerçant de nos amis et lui pose les questions habituelles :

Etes-vous célibataire ou marié? — Marié.

Quelle âge a votre épouse? — 22 ans.

Avez-vous des enfants? — Oui, un petit garçon.

Est-il majeur? — Pour toute réponse, le commerçant partit d'un éclat de rire formidable.

Le recenseur ne parut pas comprendre : Dame! ses questions étaient imprimées.

Dernières Nouvelles.

Paris, 31 janvier, 8 h. 50, matin.

Le chiffre des demandes pour participation à l'Exposition universelle de 1878 dépasse de 45,000 le nombre de la précédente Exposition. Toutes les puissances adhèrent, excepté l'Allemagne.

M. Thiers assistait à la soirée d'hier, au ministère de l'intérieur.

La première sous-commission du budget a décidé que l'avancement obtenu par les fonctionnaires, pendant les trois dernières années d'activité, ne compterait pas pour la pension de retraite.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Chronique Financière.

Bourse du 30 janvier 1877.

La réponse des primes a lieu demain : elle se fera aux cours les plus élevés du mois. C'est un fait que l'on peut désormais regarder comme certain. Les vendeurs débordés rachètent et impriment une hausse nouvelle à nos rentes. On clôture à 72.92 sur le 3 0/0 et à 108 sur le 5 0/0. Il faut s'attendre à voir la conversion remise sur le tapis, et agir sur les cours de nos rentes comme à l'époque, assez récente encore, où la spéculation affectait de la croire imminente. Les obligations des chemins de fer du groupe Philippart sont très-faibles. La situation de la Banque franco-hollandaise, telle qu'elle a été révélée par le syndic de cette Société, laisse peu d'espoir aux Compagnies, dont cette Société est débitrice, de recouvrer la totalité de leurs créances. Bon nombre de porteurs des obligations de ces Compagnies en sortent en prévision d'une suspension, plus ou moins prolongée, des paiements de coupons. Le rempli de ces sommes se fait en valeurs garanties par l'Etat et notamment en actions de l'Est algérien. Les obligations égyptiennes sont restées lourdes au milieu de la hausse des autres fonds d'Etat.

Théâtre de Saumur.

Compagnie des Tournées Artistiques de France, sous la direction de M. Ch. MASSET, de l'Odéon.

JEUDI 1^{er} février 1877.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

L'AMI FRITZ

Comédie en 3 actes, par MM. Erekmann-Chatrian. Chœurs et musique de M. Henri Maréchal.

M. Ch. MASSET (Odéon) jouera l'Ami Fritz.
M. SULLY (Odéon) jouera le rabbin David Sichel.
M^{me} Marie LARGILLIERE (Historique) jouera le rôle de Suzel.

Le spectacle commencera par :
L'Été de la Saint-Martin, comédie-vaudeville en 1 acte.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.
S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalessière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérangement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des

enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88 000 cures; y compris celles de Madame la Duchesse de Castlespart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Würzer, etc., etc.

N° 49,842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210: M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalessière enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalessière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.;

ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est
La Perfection de Chocolat Du Barry.
Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

Marché de Saumur du 27 Janvier.

Froment (l'h.) 77	31	Huile chene.	50
2 ^e qualité. 74	30	Huile de lin.	50
Seigle. 75	13	Graine tréfle.	50
Orges. 65	12	— luzerne.	50
Avoine bar. 50	13	Foin (dr. c.)	780
Fèves. 75	16	— Luzerne.	780
Pois blancs. 80	45	Paille.	780
— rouges. 80	35	Amandes.	50
Graine de lin. 70	—	Cire jaune.	50
Farine, culas. 157	—	Chanvres 1 ^{re}	—
Colza. 65	15	— qualité (500 k.)	60
Chenevis. 50	15	— 2 ^e	57
Huile de noix. 50	75	— 3 ^e	53

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité 75
Id. 1876.	2 ^e id. 55
Id. 1876.	1 ^{re} id. 150 à 200
Id. 1876.	2 ^e id. 75
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id. 50
Id. 1875.	2 ^e id. 45
Id. 1876.	1 ^{re} id. 60
Id. 1876.	2 ^e id. 55
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id. 48
Id. 1875.	2 ^e id. 45

Id. 1876.	1 ^{re} id.	60 à 65
Id. 1876.	2 ^e id.	50 à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id. 1875.	2 ^e id.	45 à 50
Id. 1876.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id. 1876.	2 ^e id.	45 à 50
La Vienne, 1875.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id. 1876.	2 ^e id.	45 à 50
MOUAGES (2 hect. 30).		
Souzay et environs, 1875.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id. 1876.	2 ^e id.	45 à 50
Champigny, 1875.	1 ^{re} qualité	50 à 55
Id. 1876.	2 ^e id.	45 à 50
Id. 1876.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id. 1876.	2 ^e id.	45 à 50
Varrains, 1875.	1 ^{re} id.	50 à 55
Varrains, 1876.	2 ^e id.	45 à 50
Bourgueil, 1875.	1 ^{re} qualité	50 à 55
Id. 1876.	2 ^e id.	45 à 50
Id. 1876.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id. 1876.	2 ^e id.	45 à 50
Restigné 1875.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id. 1876.	2 ^e id.	45 à 50
Chlnon, 1875.	1 ^{re} id.	110 à 115
Id. 1876.	2 ^e id.	105 à 110
Id. 1876.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id. 1876.	2 ^e id.	45 à 50

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 15 Janvier 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	11 h. 45 m. soir.	4 h. 30 m. soir.
11 h. 45 m. soir.	11 h. 49 m. soir.		
7 h. 40 m. soir.			
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	9 h. 45 m. matin.	10 h. 30 m. soir.	11 h. 25 m. soir.
10 h. 45 m. soir.	3 h. 10 m. soir.		
5 h. 35 m. soir.	11 h. 25 m. soir.		

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER 1877.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	72 80			Soc. gén. de Crédit industriel et com., 125 fr. p. j. nov.	765			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	672 50		
4 1/2 % jouiss. septembre.	103 45	20		Crédit Mobilier.	165	2	50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	592 50		
5 % jouiss. novembre.	108	10		Crédit foncier d'Autriche.	492 50	7	50	Société autrichienne, j. janv.	495		50
Obligations du Trésor, t. payé.	491 25			Charentes, 400 fr. p. j. août.	368		10	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	284	3		Est, jouissance nov.	640	5		Orléans.	333		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	1		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1035	5		Paris-Lyon-Méditerranée.	331		
— 1865, 4 %	530	3		Midi, jouissance juillet.	775	3		Est.	329 50		
— 1869, 3 %	391	9	50	Nord, jouissance juillet.	1277 50	9	50	Nord.	337 95		
— 1871, 3 %	371 50	40		Orléans, jouissance octobre.	1109	20		Ouest.	331 31		
— 1875, 4 %	497 50			Ouest, jouissance juillet, 65.	695	5		Midi.	330		
Banque de France, j. juillet.	3505	5		Vendée, 350 fr. p. j. oct. juill.	1190			Deux-Charentes.	395		
Comptoir d'escompte, j. août.	692 50	4	50	Compagnie parisienne de Gaz.	1390	12	50	Vendée.	246		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	335			Société Immobilière, j. janv.				Canal de Suez.	333		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	392 50	9	50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	375						
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	627 50		2 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6	45	—	(s'arrête à Angers)
9 — 11 — — — — — omnibus-mixte.	9	—	—	—
1 — 30 — — — — — soir, —	1	30	—	—
4 — 10 — — — — — express omnibus.	4	10	—	—
7 — 15 — — — — — omnibus (s'arrête à Angers)	7	15	—	—
10 — 37 — — — — — —	10	37	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	3	26	—	omnibus.
6 — 31 — — — — — omnibus.	6	31	—	—
9 — 40 — — — — — express.	9	40	—	—
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.	12	40	—	—
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	4	44	—	—
10 — 38 — — — — — express-poste.	10	38	—	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 4 h. 10.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
BELLE MAISON
Avec jardin, servitudes et dépendances.
Située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 24, et quai Saint-Nicolas, appartenant à M^{me} veuve Ratouis-Hillaire.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

UN JARDIN FRUITIER
AVEC PAVILLON
Situé au Pont-Fouchard, ancienne route de Saint-Florent, entre les jardins Moraucé et Duval.
S'adresser à M. LAMARE, maître sellier à l'École de cavalerie. (64)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
APPARTEMENTS
A la pension Saint-Joseph, Rez-de-chaussée et premier étage. On prend des pensionnaires, si on le désire.
S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (51)

A VENDRE

PLANTS DE VIGNE ROUGE
Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Bien caractérisés.
S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil, ou à M. RATIER fils, à Saumur. (2)

BOUTEILLES NEUVES

A VENDRE
20 francs le cent.
S'adresser aux caves de M. ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent.

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

A VENDRE

UN CHEVAL, de sept ans, bai, allant bien à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal.

ROB

BOYVEAU-LAFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le **Rob Boyveau-Lafecteur** a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition **exclusive-ment végétale**.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iode de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le **Rob Boyveau-Lafecteur** est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du **Rob Boyveau-Lafecteur**, à Paris, rue Richer, 12.
Dans toutes les Pharmacies.

VASSEUR FILS

FABRICANT DE CLOUS

Rue Saint-Nicolas, 28, SAUMUR.

Fabrication de clous en tous genres, fer au bois, commerce de clous en tôle et en fils fer, spécialité de fils fer, raidisseurs, crampons galvanisés pour vignes et entourages de prés pour bestiaux, en qualité supérieure; ustensiles de ménage en fer battu, étamé et en fonte, fourneaux de tailleurs, de lingères; chauffeuses, soufflets, serrures en bois, pelles à terre tout acier, ferronnerie, vis pour charpentier, boulons, pointes, etc., etc.; prix très-modérés.

Les articles demandés, qui ne sont pas en magasin, seront livrés dans un bref délai. (42)

Un Agent commercial en vins et spiritueux, actif et très au courant des affaires de Londres, disposant de bonnes références, avec dépôt de garantie, entreprendrait volontiers la représentation d'une maison pour la vente à la commission des **vins moussoux de Saumur**. — Ecrire à M. Pierre ROWELL, 12 A, Frith street, Oxford street, W. Londres. (379)

PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. GLOSIER

SUCCESSEUR,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales.

Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 80 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

BENZINE COLLAS

MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS

Pour le Nettoyage des étoffes, des Rubans et des Gants de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations

EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE

C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.

Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs. (470)

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1871; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.